

ANTIDOTE hebdo

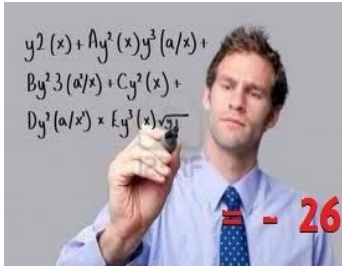
Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 129 / 8 janvier 2013



LES TRADERS DE LA DGFIP

Une bonne partie des traders n'ont pas plus de formation économique ou bancaire que le commun des mortels. Ils sont avant tout mathématiciens, spécialistes des équations incompréhensibles qui servent à optimiser la spéculation boursière dans le but d'engranger un maximum de profit en un minimum de temps.



Hé bien, la DGFIP a les siens. Le rôle qui leur est assigné est de tenter de cautionner les suppressions d'emplois par une présentation pseudo-scientifique sous forme de critères (gains de productivité, contribution proportionnelle) et de correctifs (métiers, environnementaux, accueil, opérationnels...) permettant,

selon la DG, de ponctionner les services...équitablement !

Critères particulièrement fumeux pour certains. Ainsi de l'« efficacité » qui participe du correctif « métiers », que l'on nous présente comme « opérée en fonction du rapport charges/effectifs de chaque mission rapporté aux résultats obtenus, afin que les départements efficaces voient leurs prélèvements minorés au détriment des départements moins efficaces ».

Outre la question de savoir ce qu'est un bon résultat, et qui en décide, le principe même est choquant : cela revient à enlever plus de moyens à des services bien souvent déjà en difficulté.

Appliqué par exemple à l'Education Nationale, cela reviendrait immanquablement à réduire les moyens des zones d'éducation prioritaires (ZEP) de la périphérie au profit des établissements du centre de Nantes.

En application de ces correctifs « métiers », la DFRIP 44 récupère 11,3 ETP forcément pris ailleurs.

Cela dit, la CGT ne se fera jamais l'avocate d'une autre clé de répartition de la pénurie.

L'intersyndicale appelle à un rassemblement le 17 janvier, jour où le CTL est reconvoqué, à 12h30 devant le siège du PS pour interpeller l'échelon politique, puis à 13h30 devant la DRFIP pour interpeller la direction dans le cadre du dialogue professionnel

CRÉDIT D'IMPÔT

Les **cotisations syndicales** ne feront plus l'objet seulement d'une réduction mais d'un crédit d'impôt.

Autrement dit, dorénavant même les salarié-es non imposables en bénéficieront.

Cette mesure devrait les aider à faire le pas de l'adhésion.

A la CGT par exemple.

AVENIR DU RÉSEAU

Notre DRFIP ne rate aucune occasion de le rappeler, il n'y aura aucune fermeture de trésorerie en 2013 en Loire-Atlantique.

Peut-être parce que le département a beaucoup donné de 2003 à 2008...parce qu'ailleurs, la casse du réseau de proximité a repris. Les suppressions d'emplois touchent particulièrement le secteur public local cette année. L'idée trotte toujours dans la tête de quelques uns d'un regroupement de la partie fiscale des trésoreries au SIP de rattachement.

Alors, qu'en sera-t-il en 2014 ?

La MAP (modernisation de l'action publique) remplace la RGPP. L'étiquette change, pas la potion amère.

MUTATIONS

La **date limite** de saisie des demandes pour le mouvement du 1er septembre 2013 (catégories A gestion publique et A, B et C filière fiscale) est fixée au **21 janvier**.

La CGT a demandé son report au 1er février compte tenu de la parution tardive du projet d'instruction et de l'introduction de nouvelles règles dans le cadre de l'harmonisation entre les filières.

Une bonne rédaction de la demande permet de mettre toutes les chances de son côté : n'hésitez pas à solliciter les conseils et l'aide de la CGT.

MA BINETTE PARTOUT

Ses lecteurs connaissent bien cette rubrique du « Canard Enchaîné » qui épingle régulièrement des élus faisant un usage immodéré de l'image de leur personne dans la presse à leur service.

Il n'y a pas que les élus...Si à 50 ans t'as pas ta photo au côté de Bruno Bézard, t'as raté ta carrière...

Faute d'avoir pu équiper en temps utile l'ensemble des postes de cartes son et vidéo, BB s'est résolu à des vœux « ordinaires ». Avec sa photo...

Au moins aura-t-il découvert dans cette affaire l'état du parc informatique !

COUCOU, REVOILA LES RETRAITES !

Le conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu son 11ème rapport fin 2012.

Sans surprise, selon les hypothèses, il fait apparaître un besoin de financement de 20,8 à 24,9 milliards d'euros en 2020, qui s'explique par les conséquences de la crise sur le financement des retraites, en premier lieu le chômage.

Ce sont bien les conditions économiques et non la démographie qui sont le facteur déterminant de l'équilibre financier des régimes de retraite.

Parallèlement, le rapport montre que les réformes successives ont conduit à une dégradation importante du pouvoir d'achat des retraites.

La question principale est donc, pour la CGT, d'affecter des ressources nouvelles au financement des retraites. Elle a fait des propositions précises en ce sens, en particulier la modulation des cotisations dites « patronales », la mise à contribution des revenus financiers, et la soumission à cotisations sociales de l'épargne salariale et de l'ensemble des primes.

Finalement, ce rapport montre que les revendications de la CGT (retour de la retraite à 60 ans pour tous, pension représentant au moins 75% des revenus d'activité, indexation des pensions sur les salaires) n'ont rien d'idéalistes.

VOTE UTILE

Avec 29,54% des suffrages au plan national, la CGT arrive largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les TPE (très petites entreprises, celles de moins de 11 salariés).

Ce résultat va conforter la place de la CGT dans les négociations des différentes conventions collectives, et lui donner plus de poids au niveau interprofessionnel national, notamment dans la négociation en cours sur la réforme du marché de l'emploi.

Après avoir reçu la promesse de 20 milliards d'aide publique, le Medef en veut plus : licencier plus vite, plus facilement, moins cher et sans contrôle.

Depuis l'ouverture de ces négociations, la CGT multiplie les initiatives pour contrer le Medef et avancer d'autres propositions :

<http://www.cgt.fr/IMG/pdf/SecurisationEmploiBon.pdf>